

lettre flash

18 février 2008

www.education.gouv.fr

< primaire - secondaire >

La contribution de l'Éducation nationale à la dynamique "Espoir Banlieues"

Accompagné de Fadela Amara, secrétaire d'État chargée de la politique de la Ville, Xavier Darcos a présenté le jeudi 14 février les mesures concrètes qui constituent la contribution de l'Éducation nationale à la dynamique "Espoir banlieues".

"L'Éducation fait la Nation". Fort de cette conviction qui est aussi à la base de l'institution de l'école républicaine en 1885, Xavier Darcos a présenté, le 14 février, les neuf contributions de l'Éducation nationale à la dynamique "Espoir banlieues" préparée par Fadela Amara et lancée le 8 février, à l'Élysée, par Nicolas Sarkozy.

Huit concernent les conditions de scolarité, en primaire et en secondaire, et l'accès aux filières d'excellence comme les lycées des métiers mais aussi les classes préparatoires ; la neuvième est destinée aux élèves qui, malgré tous les efforts déployés, se trouveraient en échec.

Certes, a rappelé en substance le ministre, l'École ne peut pas tout et se trouve parfois seule sur le terrain pour affronter la réalité, mais "elle a un rôle immense à jouer" dans la lutte contre les inégalités. Pour "conjurier les inégalités et les déterminismes" qui sont autant d'obstacles à la mission d'enseignement et de formation des citoyens de l'École, Xavier Darcos a proposé une approche pragmatique. Les neuf mesures présentées ce jeudi matin constituent des réponses concrètes aux difficultés majeures rencontrées par les élèves et leur famille en raison de leur situation sociale et du fait qu'ils résident dans des quartiers où sont concentrées les difficultés.

Après avoir rendu hommage "au travail remarquable" et à la personnalité de celle qui a "consacré l'essentiel de son existence" à la cause de "la justice sociale et de l'égalité des droits des personnes", le ministre a rappelé que le "volet Éducation nationale" de la "dynamique Espoir banlieues" prenait place dans "une véritable politique d'ensemble associant la sécurité, le logement, l'emploi ou encore l'aménagement urbain".

Les 5 311 écoles classées en éducation prioritaire assureront un accueil deux heures après les cours, quatre jours par semaine

- **L'accompagnement éducatif**, instauré dans toutes les écoles de l'éducation prioritaire, est destiné à pallier "le relatif abandon des jeunes élèves du primaire quand l'école est finie". Les 5 311 écoles classées en éducation prioritaire assureront "au plus tard en octobre 2008" un accueil deux heures après les cours, quatre jours par semaine, de tous ceux que le Président de la République a appelé "les orphelins de 16 heures". Ils y bénéficieront d'une aide aux devoirs et pourront s'adonner à des activités culturelles ou sportives. Il s'agit, a insisté le ministre, "d'offrir à ces enfants ce que les riches peuvent se payer".

50 sites concernés à la rentrée 2008 par le transport en bus d'élèves de CM1 et CM2 vers des quartiers et des classes moins homogènes

- **La mixité sociale** dans les écoles va être favorisée par le transport en bus d'élèves de quartiers en difficulté vers des établissements de quartiers moins homogènes. Cette expérience, déjà menée dans quelques communes, concernera 50 sites dès la rentrée 2008 pour des classes de CM1 et CM2. Il s'agit de communes volontaires, le transport et la restauration scolaire étant financés sur des fonds de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE).

- **La destruction et la reconstruction des collèges les plus dégradés ou les moins attractifs** des quartiers difficiles répondent à cette même volonté de "casser les ghettos scolaires". Un travail de repérage est nécessaire, ainsi que l'accord entre les acteurs locaux et les équipes éducatives pour redéployer les élèves vers des établissements où ils auront de meilleures perspectives. À la fin de l'année scolaire 2008-2009, la liste des établissements à détruire et à reconstruire sera intégrée dans le programme national de rénovation urbaine. Les opérations pilotées par les collectivités territoriales recevront le soutien de l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU).

Création de 50 classes de l'enseignement privé à la rentrée 2008 avec l'aide d'un fonds "Espoir banlieues" inscrit dans le budget de l'Éducation nationale

- **La contribution, encouragée, de l'enseignement privé à l'égalité des chances** satisfait une attente des familles et le besoin souvent ressenti de pédagogie nouvelle et d'autres formes d'encadrement. Elle rompra, souhaite Xavier Darcos, "avec le malthusianisme de l'offre éducative offerte aux familles". En effet, a-t-il fait remarquer, "alors que l'enseignement privé a fait la preuve de sa capacité à accueillir des publics très divers, y compris des élèves en difficulté, et à leur proposer une pédagogie et un encadrement leur permettant de renouer avec la réussite scolaire, leur savoir-faire reste trop souvent aux portes de la banlieue parce que nous refusons de leur donner les moyens permettant de répondre à la demande". Il s'agit, a souligné le ministre, "d'offrir aux familles la même liberté de choix que celle dont disposent les familles des centres urbains." Dans cet esprit, il a demandé la création, dès 2008 et sur le budget de l'Éducation nationale, d'un fonds d'intervention spécifique "Espoir Banlieues". Les projets couplés avec les internats d'excellence seront favorisés, l'objectif étant de 50 classes ouvertes à la rentrée 2008.



Internats d'excellence :
deux fois plus de places
à la fin de l'année 2008,
2 500 places en trois ans,
4 000 en cinq ans.
Participation de l'État :
2 000 euros par place

30 lycées de quartiers difficiles
érigés en sites d'excellence
dès la rentrée 2008

Accès en classe préparatoire
proposé systématiquement
à 5 % des élèves,
les plus méritants,
de tous les LEGT dès juin 2008

- **Le développement des internats**, accompagné d'un projet éducatif renforcé pour en faire des internats d'excellence, est destiné aux jeunes "qui n'ont pas chez eux les conditions de travail dont ils auraient besoin pour réussir leurs études". Il existe aujourd'hui 27 internats et 670 places ; d'ici la fin de l'année 2008 et en partenariat avec les collectivités locales, 700 places supplémentaires seront offertes. 2 500 places seront labellisées en trois ans, 4 000 en cinq ans. La participation de l'État aux frais de fonctionnement sera de 2 000 euros par place, qui s'ajouteront aux moyens d'encadrement spécifiques. La procédure de labellisation sera simplifiée.

- **La création de 30 sites d'excellence** dans les banlieues correspond à la volonté de "tirer les élèves vers la réussite" en plus de leur offrir de bonnes conditions matérielles de travail et d'encadrement. Trente lycées de quartiers difficiles ont été identifiés pour être érigés en sites d'excellence dès la rentrée 2008. Chacun de ces sites proposera, soit une section internationale avec enseignement de l'anglais mais aussi de l'arabe ou du chinois, des stages et des échanges linguistiques, soit une filière artistique ou culturelle, à horaires aménagés, avec des déplacements, des rencontres avec des professionnels des métiers artistiques, soit, enfin, un lycée des métiers mis en place à partir des lycées professionnels existants.

- **Un accès aux classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)** sera, dès le mois de juin 2008, systématiquement proposé aux 5 % d'élèves les plus méritants de tous les lycées d'enseignement général et technologique. Il s'agit, a expliqué Xavier Darcos, de "mettre fin à l'autocensure" que s'infligent de nombreux élèves issus de milieux défavorisés, ou leur famille, et "qui pensent que s'ils arrivent à un CAP ou un BEP, c'est déjà bien." Il faut, a-t-il poursuivi, "ouvrir la lucarne (...), les tirer vers le haut." Actuellement, environ 400 établissements en France présentent peu ou pas d'élèves en classes préparatoires, "ce qui est inadmissible", a souligné le ministre avant de déclarer avec force : "5 %, ce n'est pas un souhait, ce n'est pas un conseil, c'est un ordre."

- **La création d'une banque de stages** dans chaque académie pour la rentrée 2009 doit permettre une plus grande équité dans l'accès des élèves aux stages. Aujourd'hui, a expliqué Xavier Darcos, les jeunes ne sont pas égaux devant la nécessité de faire des stages avant de choisir une voie professionnelle ou pour s'y perfectionner. Il y a celui qui peut compter sur "des appuis familiaux pour obtenir l'information adéquate ou le stage qui lui convient, et celui qui n'a pour seule ressource pour découvrir l'infinité des choix professionnels que celle de son imagination ou l'offre limitée qui se trouve à proximité de son domicile." Pour mettre fin à "l'opacité" de l'offre, les recteurs seront prochainement invités à travailler avec les représentants des organisations patronales et professionnelles territoriales (Medef, CGPME, chambres consulaires) pour créer ces banques de stages accessibles à tous les élèves, "du CAP au BTS".

**4 000 places supplémentaires
dans les écoles de la deuxième
chance à la rentrée 2009**

- **Le doublement pour la rentrée 2009 des places dans les écoles de la deuxième chance** (E2C) concerne les jeunes sortis sans qualification du système scolaire et qui doivent acquérir un minimum de bases avant d'entreprendre un apprentissage. Pour atteindre cet objectif de 4 000 places supplémentaires et l'existence d'au moins une école de la deuxième chance par département, les conditions d'éligibilité des écoles à la taxe d'apprentissage seront élargies.

Lire le discours du ministre et consulter la liste des 30 sites d'excellence www.education.gouv.fr/espoir-banlieues

